

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 12 mai 1908

SECRÉTARIAT.
No 5102

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur M. F. G.

Signature le 12-5-08

Copié le

Retour le 13-5-08

Expédié le

"Comptoir"

Monseigneur

En réponse à votre lettre du 9 mai.
Couvant nos vœux et honneurs
de vous faire connaître que
par une décision prise en séance
du 74 mai, la Commission
directrice des musées royaux vous
autorise à faire vendre par le
gardien des musées royaux, à
l'usage des musées, l'ouvrage
intitulé: Les Peintres en Belgique;
Les Primitifs Flamands par
M. Pierre Gevaert.

Recevez, monseigneur, - - -

Le Secrétaire Le Président,

F. G.

Q. Lévy

Exercice 19

Loi du Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre No

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

LIBRAIRIE NATIONALE
D'ART ET D'HISTOIRE
G. VAN OEST & C^{ie}
ÉDITEURS * * BRUXELLES
16 — PLACE DU MUSÉE — 16

Bruxelles, le 9 Mai 1908

Messieurs,

Nous nous permettons de solliciter de votre obligeance l'autorisation de faire vendre par les gardiens des Musées Royaux, à l'entrée des Musées, l'ouvrage dont nous commençons aujourd'hui la publication, intitulé:

" LA PEINTURE EN BELGIQUE " Musées, Eglises, Collections, etc.

- LES PRIMITIFS FLAMANDS -

par M. Fierens-Gevaert

Cet ouvrage contiendra de nombreuses reproductions de tableaux conservés au Musée de Bruxelles et les visiteurs de ce Musée seront très heureux de pouvoir acquérir l'ouvrage.

Nous vous remercions bien vivement d'avance et nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre très haute considération.



A Messieurs les Membres de la Commission Directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture à Bruxelles .